

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 15 du 19 avril 2018**

**PARTIE PERMANENTE**

**Armée de terre**

**Texte 7**

**CIRCULAIRE N° 270099/ARM/RH-AT/COM FORM/BCF/SFIG/FGSO-E**

relative à la formation générale de premier niveau du personnel sous-officier du recrutement semi-direct.

*Du 20 mars 2018*

**CIRCULAIRE N° 270099/ARM/RH-AT/COM FORM/BCF/SFIG/FGSO-E relative à la formation générale de premier niveau du personnel sous-officier du recrutement semi-direct.**

*Du 20 mars 2018*

NOR A R M T 1 8 5 0 5 2 4 C

---

*Références :*

Arrêté du 24 juin 1976 (BOC, p. 2603 ; BOEM 210-0.3.1.3, 222.1.2, 230.1.2.1, 611.1.1) modifié.

Instruction n° 23371/ARM/SGA/DRH-MD/SDPEP du 19 juillet 2017 (BOC n° 43 du 19 octobre 2017, texte 1 ; BOEM 200.3, 211.2.2, 212.3.1, 221.42, 222.1.3.5, 230.3.2, 231.1.3, 232.1.3.2, 503.1.5.1, 503.2.1, 511-2.2.3.1.2).

Instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 (BOC n° 47 du 16 novembre 2017, texte 4 ; BOEM 641.1).

Instruction n° 812/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 16 février 2018 (BOC n° 10 du 15 mars 2018, texte 10 ; BOEM 211.2, 510-4.1).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Quatre annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 270099/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E du 11 décembre 2015 (BOC n° 8 du 25 février 2016, texte 14 ; BOEM 641.1).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 641.1

*Référence de publication :* BOC n° 15 du 19 avril 2018, texte 7.

---

## 1. LE CADRE GÉNÉRAL.

Recrutés parmi les militaires du rang, les sous-officiers de recrutement semi-direct effectuent leur formation générale de 1<sup>er</sup> niveau (FG 1) en tant qu'élève sous-officiers (ESO) à l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) ou à l'école militaire de haute montagne (EMHM).

Décrite au point 3.2. de l'instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 relative à la formation individuelle des sous-officiers, la FG 1 est sanctionnée par l'attribution du certificat militaire du 1<sup>er</sup> degré (CM 1).

## 2. CONDITIONS D'ACCÈS.

### 2.1. Conditions générales.

Conformément au point 3.2.1.4. de l'instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 relative à la formation individuelle des sous-officiers, pour suivre la FG 1, les ESO doivent remplir les conditions suivantes :

- être titulaire du certificat militaire élémentaire (CME) et du certificat technique élémentaire (CTE) ;

- avoir une note d'aptitude supérieure ou égale à 13/20, note déterminée par le commandant de la formation d'emploi du candidat ;
- détenir la qualification de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ;
- détenir le brevet militaire de conduite catégorie véhicules légers (VL) ;
- être titulaire du certificat d'aptitude au tir numéro 2 (CATi2) fusil d'assaut et du module CHARLIE ;
- être titulaire du CATi2 arme de poing ;
- avoir suivi une remise à niveau des prérequis académiques et physiques contrôlée et attestée par une lettre du commandant de la formation administrative de l'intéressé et jointe au dossier d'admission ;
- réussir les tests d'entrée à l'ENSOA ou à l'EMHM.

Le recrutement à titre étranger est réalisé selon des conditions spécifiques fixées par le commandement de la légion étrangère (COMLE).

## 2.2. Niveau de connaissance requis pour l'admission en stage.

Les candidats doivent avoir acquis un niveau de connaissance correspondant au programme de la formation générale élémentaire (FGE). Un test, réalisé au début de l'action de formation, permet d'évaluer les stagiaires et d'éliminer les candidats ayant un niveau insuffisant. Les domaines faisant l'objet de cette évaluation et les modalités de réalisation figurent en annexe I. de la présente circulaire.

En cas de note inférieure à dix sur quarante (< 10/40), le stagiaire n'est pas admis en FG 1. Il est renvoyé dans sa formation d'emploi par décision du commandant de l'ENSOA ou de l'EMHM.

## 2.3. Épreuves physiques et sportives préalables pour l'admission en stage.

Les cinq épreuves physiques et sportives à réaliser sont définies dans le tableau comme suit :

ÉPREUVES.	PROTOCOLES.	OBSERVATIONS.
Natation.	Protocoles du contrôle de la condition physique du militaire (CCPM).	
Abdominaux		
Grimper de corde.		
Cooper.		
P a r c o u r s d'obstacles.	Parcours complet à effectuer en moins de 7 min.	Le personnel féminin ne franchit pas le gué, la table irlandaise, le mur d'assaut et la fosse.

Les cas particuliers d'exemptions totales dès l'arrivée à l'ENSOA sont soumis à l'approbation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT).

## 3. LA FORMATION GÉNÉRALE DE PREMIER NIVEAU.

### 3.1. Déroulement.

La durée de la FG 1 des ESO est fixée à quatre mois. Cette formation vise à donner au sous-officier les connaissances et les aptitudes pour qu'il soit en mesure de :

- tenir son rôle d'encadrement de contact dans les activités quotidiennes de la communauté militaire, à l'instruction et dans l'accomplissement des missions opérationnelles ;

- commander, de jour comme de nuit, un groupe PROTERRE réalisant les missions communes de l'armée de terre (MICAT).

Le programme de formation, décrit dans la présente circulaire, prend en compte les objectifs définis au point 3.2.1.1. par l'instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 relative à la formation individuelle des sous-officiers et respecte les directives : relatives aux différentes composantes, des pilotes de formation, de l'armée de terre, d'armée et ministérielles. Décliné au niveau cours par l'ENSOA, pilote de domaine, il est soumis à chaque évolution, pour approbation, au général commandant la formation de l'armée de terre et adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre.

Dès la fin de la première semaine de chaque promotion, l'ENSOA adresse au commandement de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/COM FORM) un compte-rendu d'incorporation.

### 3.2. Composantes de la formation.

La FG 1 porte sur les six composantes suivantes dont les objectifs sont précisés en annexe II. de la présente circulaire.

COMPOSANTES.	INTITULÉS.	MATIÈRES.
A.	Formation au comportement militaire (FCM).	Se situer, commander, communiquer, instruire, éduquer.
B.	Formation à la mission opérationnelle (FMO).	Formation tactique commune, instruction sur le tir de combat (IST-C), aguerrissement, nucléaire radiologique biologique chimique (NRBC), génie, topographie et observation, systèmes d'information et de communication (SIC)-simulation, secourisme, renseignement, lutte antiaérienne toutes armes (LATA), instruction élémentaire de conduite (IEC).
C.	Entraînement physique militaire et sportif (EPMS).	Activités physiques fondamentales, activités physiques militaires, techniques militaires [techniques d'interventions opérationnelles rapprochées (TIOR)], activités sportives complémentaires.
D.	Formation générale militaire et académique.	Bureautique, anglais, monde contemporain, histoire militaire et tradition.
E.	Formation au management au sein d'une unité élémentaire.	Gestion des ressources humaines, hygiène et prévention, sécurité, maintenance, condition du personnel, administration.
F.	Environnement de la formation.	Ordre serré, cérémonies, déplacements, accueil, départ, formalités administratives.

### 3.3. Principes pédagogiques.

Compte tenu de l'expérience acquise par les ESO dans des fonctions d'exécutant et de la diversité de leur parcours professionnel, les cadres chargés de leur formation doivent fonder leur action sur l'accès aux responsabilités des ESO et la mise en avant de leur esprit d'initiative et de leur capacité d'adaptation.

Indissociable du style de commandement, la conduite de l'instruction est menée de façon pragmatique. Plus que le fait d'apprendre des savoir-faire, l'ESO doit également acquérir des savoir-être en tant que militaire et citoyen (style de commandement, exemplarité du comportement, convictions fortes, autonomie, etc.).

La pédagogie est active et participative et l'ESO, considéré comme un futur cadre, est acteur de sa propre formation par l'imbrication permanente de la composante « formation au comportement militaire » avec les autres composantes.

## 4. CONTRÔLE DE LA FORMATION.

### 4.1. Généralités.

Le contrôle est réalisé de manière continue et sous la forme d'épreuves pratiques en fin de stage.

Le commandant d'école (ENSOA et EMHM) constitue une commission d'examen, conformément au point 3.2.1.5. de l'instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 relative à la formation individuelle des sous-officiers. Elle prend également les mesures adaptées concernant les absences de certains candidats lors des épreuves continues et de l'examen final.

La nature des épreuves du CM 1 et les coefficients sont définis en annexe III. de la présente circulaire.

### 4.2. Note d'aptitude.

#### 4.2.1. Modalités d'attribution.

La note d'aptitude résulte des notes attribuées par le commandant de bataillon.

L'évaluation des ESO, à travers la note d'aptitude, doit commencer dès le premier jour du stage et doit se poursuivre jusqu'à la fin du cursus. La note d'aptitude attribuée est commentée à l'ESO au cours d'un entretien individuel.

#### 4.2.2. Note d'aptitude éliminatoire.

L'instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 relative à la formation individuelle des sous-officiers précise, dans son point 3.2.1.7., qu'une note d'aptitude inférieure ou égale à sept sur vingt ( $\leq 7/20$ ) est éliminatoire et qu'elle n'est attribuée qu'après avis du conseil d'école. Ce conseil est ainsi consulté sur l'aptitude de l'ESO à occuper un poste de sous-officier.

La composition de ce conseil, laissée à la diligence du commandant de l'école (ENSOA et EMHM), doit cependant être conforme aux prescriptions de l'arrêté du 24 juin 1976 modifié, relatif aux conseils de régiment de l'armée de terre, aux conseils d'unité de la marine et aux conseils de base de l'armée de l'air.

### 4.3. Sanction de la formation.

Le CM 1 est attribué par le président de la commission d'examen aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à dix sur vingt ( $\geq 10/20$ ) (majorations incluses prévues dans l'instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 relative à la formation individuelle des sous-officiers), sans note éliminatoire.

Le CM 1 prend effet à compter du jour de l'attribution. Un candidat, ayant échoué au CM 1, ne peut se présenter que trois fois à un même certificat militaire.

### 4.4. Notes éliminatoires.

Sont déclarées éliminatoires à l'examen du CM 1 :

- une moyenne générale inférieure à dix sur 20 ( $< 10/20$ ) aux épreuves du contrôle de la condition physique générale (CCPG) (capacité musculaire générale, endurance cardio-respiratoire et aisance aquatique) ;
- une distance parcourue inférieure à 100 mètres à l'épreuve d'aisance aquatique ;
- la non réalisation d'un parcours d'obstacle complet ;

- la réalisation du parcours d'obstacle en plus de 7 minutes ;
- une moyenne inférieure à cinq sur vingt ( $< 5/20$ ) à l'ensemble des épreuves de la formation tactique ;
- une note d'aptitude inférieure ou égale à sept sur vingt ( $\leq 7/20$ ) ;
- une moyenne générale inférieure à dix sur vingt ( $< 10/20$ ) (majorations incluses).

#### 4.5. Diffusion des résultats.

L'ENSOA adresse les résultats du CM 1 à la DRHAT/COM FORM et à la sous-direction de la gestion du personnel de la DRHAT (DRHAT/SDG) avec un compte rendu de situation et d'évaluation, qui comprend impérativement les effectifs en début et fin de formation.

#### 5. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 270099/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E du 11 décembre 2015 relative à la formation générale de premier niveau du personnel sous-officier du recrutement semi-direct est abrogée.

#### 6. PUBLICATION.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de division,  
adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre, commandant les écoles et les lycées de la  
défense relevant de l'armée de terre,*

Pierre LIOT de NORTBÉCOURT.

**ANNEXE I.  
TEST D'ENTRÉE.**

Ce test est réalisé dès l'arrivée du stagiaire pour statuer rapidement sur ses capacités à suivre la FG 1 afin qu'il soit remis, le cas échéant, au plus tôt à la disposition de son corps en cas d'échec.

Il s'agit de vérifier le niveau requis en sport et en connaissances militaires générales.

Ce test comprend quatre épreuves sportives et 40 questions évaluant des connaissances générales militaires du niveau CME, des connaissances de français et de mathématiques.

MODALITÉS.	NOTATION ET SANCTION.
<p>1. Épreuves physiques militaires et sportives :</p> <p>a) test de cooper (endurance cardio-respiratoire), barèmes et protocoles CCPM ;</p> <p>b) grimper de corde (capacité musculaire générale), barèmes et protocoles CCPM ;</p> <p>c) abdominaux (capacité musculaire générale), barèmes et protocoles CCPM ;</p> <p>d) natation (aisance aquatique), barèmes et protocoles CCPM ;</p> <p>e) parcours d'obstacles, franchir tous les obstacles (le personnel féminin ne franchit pas le gué, la table irlandaise, le mur d'assaut et la fosse).</p>	<p>L'admission en stage est subordonnée à la réalisation de :</p> <p>a) de la course pédestre de 12 minutes ;</p> <p>b) du grimper de corde (2 x 3,5 m pour les hommes et 3,5 m pour les femmes) ;</p> <p>c) de la série en 2 minutes selon le barème homme/femme ;</p> <p>d) de 100 m en natation et 10 mètres en apnée ;</p> <p>e) du parcours d'obstacles complet en moins de 7 minutes.</p>
<p>2. Questionnaire de connaissances générales militaires et académiques :</p> <p>- formation au comportement militaire (15 points), 15 questions portant sur le programme de la FGE ;</p> <p>- formation à la mission opérationnelle (15 points), 15 questions portant sur le programme de la FGE ;</p> <p>- formation académique, (8 points), français 4 questions (conjugaison, accords, ponctuation) et mathématiques 4 problèmes (conversion d'unité, calculs d'aires, règle de trois) ;</p> <p>- formation au management au sein d'une unité élémentaire (2 points), 2 questions portant sur le programme de la FGE.</p>	<p>Une bonne réponse à chacune des questions = 1 point.</p> <p>En cas de note inférieure à dix sur quarante (&lt;10/40) à l'ensemble du questionnaire, le candidat n'est pas admis en stage.</p>

**ANNEXE II.  
OBJECTIFS DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE 1ER NIVEAU.**

**1. COMPOSANTE A.**

OBJECTIFS.	PROGRAMME.
<b>FORMATION AU COMPORTEMENT MILITAIRE.</b>	
<b>1) SE SITUER.</b>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit posséder une connaissance précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du milieu ;</li> <li>- du personnel des armées ;</li> <li>- de la réglementation en vigueur.</li> </ul>	<p>L'organisation de la défense et du corps de troupe.</p> <p>La réglementation.</p> <p>Le PSO et les instances de concertation.</p>
<b>2) COMMANDER.</b>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir pris conscience de son état de sous-officier ;</li> <li>- assumer ses responsabilités en tant que chef au quotidien et en opération.</li> </ul>	<p>L'exercice du commandement avec mise en situation (commander par-delà le galon).</p> <p>La préparation d'une mission.</p> <p>L'esprit de corps dans l'armée de terre.</p> <p>La gestion du stress.</p> <p>Le processus de prise de décision.</p>
<b>3) COMMUNIQUER.</b>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 ouvert sur la société doit avoir acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un comportement de cadre s'appuyant sur le rôle de chef, d'éducateur et d'instructeur ;</li> <li>- les qualités propres au formateur exemplaire qu'il doit être ;</li> <li>- une pratique adaptée à son niveau des méthodes et techniques de communication.</li> </ul>	<p>Les techniques d'expression écrites et orales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le compte rendu ;</li> <li>- le chef de groupe s'exprime pour convaincre ;</li> <li>- le chef de groupe réagit à un évènement.</li> </ul>
<b>4) INSTRUIRE.</b>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'instruire ses subordonnés en connaissant les méthodes, moyens et outils de l'instructeur ;</li> <li>- de préparer, conduire et évaluer toute séance d'instruction.</li> </ul>	<p>La préparation et la conduite de l'instruction (acquérir les attitudes pédagogiques pour instruire ses subordonnés).</p> <p>Les outils et les méthodes de l'instructeur.</p>
<b>5) ÉDQUER.</b>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit avoir acquis la capacité d'établir avec le personnel des relations humaines adaptées, en s'appuyant sur la connaissance des personnalités et des situations individuelles.</p> <p>Ouvert sur le monde, il doit connaître les règles essentielles de l'emploi de la force en opération extérieure (OPEX), sur le territoire national (TN) et le code du soldat.</p>	<p>Les règles de comportement en opérations (droit des conflits armés/droit sur le TN).</p> <p>Les valeurs de la République et les valeurs militaires.</p> <p>Le comportement militaire.</p>

## 2. COMPOSANTE B.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.
<b>FORMATION À LA MISSION OPÉRATIONNELLE.</b>	
<b>FORMATION TACTIQUE COMMUNE.</b>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable d'exercer le commandement d'un élément d'une dizaine de combattants dotés d'un armement individuel menant une action éventuellement autonome, dans le cadre des missions communes de l'armée de terre (MICAT) en déplacement ou en stationnement.</p> <p>Il doit être capable de vivre, combattre et exercer son commandement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en terrain ouvert ;</li> <li>- en zone urbaine ;</li> <li>- dans le cadre d'une unité organique ;</li> <li>- en opération comme sur le théâtre national ;</li> <li>- de jour comme de nuit.</li> </ul>	<p>Combat et vie en campagne, de jour comme de nuit, selon le concept projection, pour accomplir des missions principalement de protection, de professionnels de l'armée de terre (PROTERRE).</p> <p>Les missions communes de l'armée de terre du niveau chef de groupe.</p> <p>La méthode de raisonnement tactique (MRT) et les cadres d'ordre.</p> <p>Les actes élémentaires du combattant et actes élémentaires au sein du trinôme en zone urbaine.</p> <p>Le groupe se déplace en zone urbaine.</p>
<b>AGUERRISSEMENT.</b>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable de rester plusieurs jours sur le terrain, dans des conditions rudimentaires et en réalisant des missions nécessitant endurance et techniques de franchissement.</p>	<p>Exercice de restitution avec fatigue.</p> <p>Raid de 72 h avec franchissements et ateliers.</p>
<b>TOPOGRAPHIE ET OBSERVATION.</b>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable de s'orienter et de se déplacer de jour et de nuit.</p>	<p>Déplacement de jour et de nuit, à pied avec carte ou croquis d'itinéraire.</p> <p>Boussole et azimut. Rapporteur et gisement.</p> <p>La paire de jumelles et la formule du millième.</p> <p>Le tour d'horizon.</p> <p>La topographie en zone urbanisée.</p>
<b>GÉNIE.</b>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mettre en œuvre une chaîne pyrotechnique simple selon les mesures de sécurité réglementaires ;</li> <li>- de mettre en œuvre des pots éclairants.</li> </ul> <p>Il doit être sensibilisé aux dangers des mines antipersonnel et antichars, aux engins explosifs improvisés et aux munitions et sous munitions pouvant polluer le terrain.</p> <p>Il doit être capable de réagir efficacement et préserver sa vie et celle de son personnel face à une zone minée ou polluée.</p>	<p>Connaissance générale des mines, sous-munitions et explosifs.</p> <p>Prescriptions relatives à la sécurité pour la mise en œuvre d'une chaîne pyrotechnique simple.</p> <p>Conduite à tenir face à une zone minée ou suspecte.</p> <p>Procédures à appliquer pour se déplacer et porter secours à un blessé dans une zone minée ou polluée.</p> <p>Conduite à tenir face aux engins explosifs improvisés en OPINT ou en OPEX.</p>
<b>LES DANGERS NUCLÉAIRES, RADIOLOGIQUES, BIOLOGIQUES ET CHIMIQUES (NRBC).</b>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit :</p>	<p>Généralités sur le NRBC (OPEX - TN).</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître les menaces et les risques NRBC ;</li> <li>- être initié aux procédures de détection, d'alerte et de contrôle chimique et radiologique ;</li> <li>- être apte à faire prendre les mesures de protection individuelle instantanée en cas d'attaque chimique ;</li> <li>- être capable de conduire une mission en niveau de protection maximum et d'effectuer la décontamination d'urgence du personnel et d'un véhicule léger.</li> </ul>	<p>Réaction, diffusion de l'alerte, compte rendu, poursuite de la mission et décontamination lors d'une attaque chimique dans le cadre d'un exercice tactique.</p>
<p>SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION.</p>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir appliquer la procédure radio ;</li> <li>- mettre en œuvre un poste de 4e génération.</li> </ul>	<p>Mise en œuvre des procédures radiotéléphonique lors des sorties sur le terrain.</p> <p>Le poste radio de 4e génération (PR 4G).</p>
<p>RENSEIGNEMENT.</p>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable de participer au recueil du renseignement.</p>	<p>La sensibilisation à l'importance du renseignement et le compte-rendu.</p>
<p>LUTTE ANTIAÉRIENNE TOUTES ARMES (LATTA).</p>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable de participer à la lutte antiaérienne toutes armes (LATTA).</p>	<p>Généralités sur la lutte anti aérienne toutes armes (menaces, protection, alerte, réaction).</p>
<p>INSTRUCTION SUR LE TIR DE COMBAT (IST-C).</p>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître l'armement commun ;</li> <li>- avoir pris conscience de l'importance du tir et des mesures de sécurité applicables lors d'une séance de tir ;</li> <li>- être capable d'obtenir la mention bien à l'ensemble des tirs du CM 1 ;</li> <li>- être capable de résoudre les incidents de tir, d'assurer l'entretien de son armement et de remplir les fonctions de sous-officier de tir ;</li> <li>- détenir la qualification initiateur IST-C fusil d'assaut et arme de poing.</li> </ul>	<p>Armes étudiées : fusils d'assaut (FAMAS, HK 416), armes de poing (PAMAS).</p> <p>Programme de tir FAMAS prévu au TTA 203 et HK 416 dans la notice d'appropriation du fusil d'assaut HK 416 F du 31 août 2017.</p> <p>Les règles de sécurité et le rôle du sous-officier tir armement munitions (TAM).</p> <p>Former les EVAT au tir en appliquant la pédagogie relative à l'instruction sur l'IST-C.</p>
<p>SECOURISME.</p>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit savoir prendre en charge un blessé en exercice et en opération.</p>	<p>Notions de secourisme au combat.</p> <p>Réalisation d'exercices concrets.</p>

### 3. COMPOSANTE C.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.
<b>ENTRAÎNEMENT PHYSIQUES MILITAIRES ET SPORTIFS.</b>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- acquérir et développer les capacités physiques organiques (endurance, résistance, coordination, force, etc.) ;</li> <li>- acquérir une bonne condition physique et développer son goût de l'effort ;</li> <li>- appréhender ses limites et prendre en charge de façon autonome sa mise et son maintien en condition physique ;</li> <li>- s'endurcir afin de commander dans un environnement physique et moral difficile ;</li> <li>- acquérir les connaissances réglementaires autorisant une pratique physique sécurisée ;</li> <li>- être apte à participer à la mise en condition physique de ses hommes ;</li> <li>- être capable de démontrer une technique simple correspondant à son niveau de qualification ;</li> <li>- appréhender les techniques d'interventions opérationnelles rapprochées ;</li> <li>- être capable de conduire une séquence d'échauffement, de retour au calme et d'enseigner les techniques de franchissement du parcours d'obstacles.</li> </ul> <p>En matière d'aguerrissement, il est initié aux techniques de franchissement sur parcours d'audace.</p>	<p>Tests d'entrée, compétitions et divers.</p> <p>Théorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réglementation ;</li> <li>- pédagogie en EPMS.</li> </ul> <p>Activités physiques fondamentales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- endurance cardio-respiratoire ;</li> <li>- capacité musculaire générale ;</li> <li>- aisance aquatique.</li> </ul> <p>Activités physiques spécifiques à caractère militaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parcours d'obstacles ;</li> <li>- TIOR (révisions) ;</li> <li>- piste d'audace.</li> </ul>

### 4. COMPOSANTE D.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.
<b>FORMATION GÉNÉRALE MILITAIRE ACADÉMIQUE.</b>	
<b>BUREAUTIQUE.</b>	
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit maîtriser les outils bureautiques à minima, le traitement de texte.	Maîtrise de la bureautique en traitement de texte, présentation de séance pédagogique.
<b>ANGLAIS.</b>	
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit posséder les rudiments de la communication en anglais dans le milieu opérationnel international.	Apprentissage linguistique et anglais opérationnel module 1. Présentation de l'examen du <i>test of english for international communication</i> (TOEIC).
<b>MONDE CONTEMPORAIN.</b>	
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit connaître les cadres d'engagement de l'armée française et ses principales zones d'engagement.	Les grandes instances internationales [organisation des Nations unies (ONU), organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), union européenne (UE)].  Les principaux théâtres d'opération.
<b>HISTOIRE MILITAIRE ET TRADITIONS.</b>	

Le sous-officier titulaire du CM 1 doit connaître l'histoire du corps des sous-officiers, les traditions de son école et pouvoir situer l'histoire de son parrain dans son contexte historique.	Visite commentée du musée des sous-officiers.
	Présentation et évocation de la vie du parrain de promotion.

## 5. COMPOSANTE E.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.
FORMATION AU MANAGEMENT AU SEIN D'UNE UNITÉ ÉLÉMENTAIRE.	
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.	
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit : - connaître le cursus du militaire du rang et du sous-officier ; - disposer de notions sur la notation et l'avancement.	La gestion des ressources humaines des sous-officiers (statuts, recrutements, déroulement de carrière, gestion et domaines de spécialités, notation et avancement).
SÉCURITÉ.	
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit connaître les règles de prévention, de protection du secret et de sécurité incendie, en comprendre le bien-fondé et savoir les faire appliquer.	Sensibilisation à la sécurité des informations. La sécurité incendie. Les 10 commandements de l'hygiène cybernétique.

## 6. COMPOSANTE F.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.
ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.	
Accueil.	Circuit d'incorporation, amphithéâtres, évaluations.
Cérémonies et parcours tradition.	Couleurs, baptême de promotion, remise des galons, commémorations nationales.
Déplacements.	Camp, sorties terrain.

**ANNEXE III.**  
**NATURE ET COEFFICIENT DES ÉPREUVES DU CERTIFICAT MILITAIRE DU PREMIER DEGRÉ.**

COMPOSANTES.	ÉPREUVES.	CERTIFICAT MILITAIRE DU PREMIER DEGRÉ COEFFICIENTS.
A.	TOTAL COMPOSANTE A.	15.
	Se situer.	2.
	Techniques d'expression orale.	2.
	Techniques d'expression écrite.	2.
	Pédagogie militaire.	4.
	Éduquer.	5.
B.	TOTAL COMPOSANTE B.	47.
	Formation tactique (éliminatoire si < 5/20).	13.
	Aguerrissement RAID.	8.
	Topographie.	5.
	Génie.	2.
	NRBC.	2.
	Transmissions.	2.
	Armement, instruction et tir (AIT).	3.
	Tirs.	9.
	Initiateur IST-C.	2.
	Renseignement/LATTA.	1.
C.	TOTAL COMPOSANTE C.	22.
	Conduite d'une séance EPMS.	4.
	Capacité musculaire générale (1).	4.
	Endurance cardio-respiratoire (1).	5.
	Aisance aquatique (1) (éliminatoire si distance < 100 m).	4.
	Parcours d'obstacles (éliminatoire si non réalisé en totalité).	5.
D.	TOTAL COMPOSANTE D.	9.
	Anglais.	5.
	Bureautique.	2.
	Connaissance du monde contemporain.	2.
E.	TOTAL COMPOSANTE E.	2.
	Défense et sécurité .	1.
	Gestion des ressources humaines.	1.
NOTE D'APTITUDE (Éliminatoire si note ≤ 7/20).		10.
TOTAL COMPOSANTES.		105.

(1) Protocoles et barèmes définis dans l'instruction n° 1570/DEF/EMAT/ES/B.EMP/OUT/33 du 13 novembre 2009 relative au contrôle de la condition physique du militaire pour l'armée de terre (CCPM).

ANNEXE IV.  
**BARÈME DE L'ÉPREUVE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS D'OBSTACLES.**

RÉFÉRENCE.	NOTE.	MASCULIN.	FÉMININ.
		PARCOURS COMPLET EN MINUTES ET SECONDES.	PARCOURS SANS LES OBSTACLES 5, 10, 16 ET 17 EN MINUTES ET SECONDES.
Directive n° 509823/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/NP du 19 mai 2017 (1) relative à la composante C - EPMS, annexe IV.	20.	03:20,0	03:50,0
	19.	03:25,0	03:55,0
	18.	03:30,0	04:00,0
	17.	03:35,0	04:05,0
	16.	03:40,0	04:10,0
	15.	03:45,0	04:15,0
	14.	03:50,0	04:20,0
	13.	03:55,0	04:25,0
	12.	04:00,0	04:30,0
	11.	04:05,0	04:35,0
	10.	04:10,0	04:40,0
	9.	04:15,0	04:45,0
	8.	04:20,0	04:50,0
	7.	04:25,0	04:55,0
	6.	04:30,0	05:00,0
	5.	04:35,0	05:05,0
	4.	04:40,0	05:10,0
	3.	04:45,0	05:15,0
	2.	04:50,0	05:20,0
	1.	04:55,0	05:25,0

(1) n.i. BO.